

Docteurs : création d'un annuaire unique et d'un mail prénom.nom@phdfrance.fr courant 2017

Paris - Publié le jeudi 30 mars 2017 à 18 h 37 - Actualité n° 90367

« Particularité française, grâce à l'obligation de dépôt des thèses, tout docteur ayant soutenu sa thèse en France dispose d'un identifiant national unique et pérenne. Sur ce socle sera bâti un annuaire qui permettra à tout titulaire d'un doctorat français d'activer une adresse mail à vie de type prénom.nom@phdfrance.fr. Dès 2017, préalablement à la soutenance, il sera proposé à chaque futur docteur son inscription dans l'annuaire. Les formulaires de soutenance pourront être adaptés/complétés en ce sens. Par ailleurs, une campagne rétrospective d'adhésion à l'annuaire sera lancée, elle se centrera en priorité sur les docteurs diplômés récents (trois dernières années) », écrit Jérôme Kalfon, conservateur général des bibliothèques et ancien directeur de l'Abes, dans son rapport dédié à la mise en place d'outils permettant le suivi des docteurs à Thierry Mandon, secrétaire d'Etat en charge de l'ESR, le 30/03/2017.

La mise en place de cette adresse mail sera effective « avant l'été 2017 et opérée par le [GIP Renater](#) ». Quant à l'annuaire, sa mise en place devrait s'échelonner sur l'année 2017-2018, sa réalisation étant plus complexe, du fait qu'elle repose sur la « qualité de la couverture et celle de la mise à jour ». La feuille de route prévoit notamment la mise en place d'un identifiant unique des doctorants, en articulation avec [ORCID](#) (Open Researcher and Contributor ID), service d'identification déjà utilisé par plusieurs pays européens (Allemagne, Italie, Pays-Bas).

« Le problème ce n'est pas le fait qu'il n'existe pas d'annuaire des docteurs, mais qu'il y en a pléthore et que peu sont mis à jour. Le docteur, une fois qu'il a soutenu, est déjà dans l'après. Même le directeur de thèse a du mal à les retrouver. D'où la nécessité, notamment à la suite du décret doctorat qui implique ce suivi, de se doter des outils pour rester en contact », ajoute Jérôme Kalfon.

Un annuaire national unique pour simplifier la vie des docteurs et mieux les identifier

L'absence d'outil, frein pour la reconnaissance des docteurs

Selon Jérôme Kalfon, il existe un "french paradox" concernant la qualité et l'insertion des docteurs. « Alors qu'en matière de reconnaissance internationale, de capacité de réflexion prospective, nos docteurs se placent bien, ils peinent à être reconnus, notamment dans le privé alors qu'ils sont 50 % à choisir ce débouché », affirme-t-il.

- Utilisation faible du terme PhD : « Partout dans le monde, ajouter PhD sur sa carte de visite est un gage de qualité, mais en France, certains docteurs pensent encore que ça peut les desservir et du coup ne le font pas »
- Absence d'un esprit de corps : « Alors que les grandes écoles ont des réseaux alumni, il n'existe

pas en France de réseau unique des docteurs, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'une école doctorale est davantage un bureau qu'une école. Il n'y a pas l'esprit de corps, de promotion, que l'on peut avoir ailleurs ».

Enjeux de la création d'un annuaire

Dans son rapport, Jérôme Kalfon écrit qu'un annuaire fédéré, « simplifiera en premier lieu la tâche du docteur, en lui proposant la réplique des informations dans de multiples applications, dans un total respect de sa volonté. »

Il se montrera également utile pour :

- Les associations de docteurs, pour qui le « carnet d'adresse » est un élément crucial pour constituer un réseau d'anciens.
- Les établissements, dont le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs est généralement l'un des points les moins bien notés par le [HCERES](#).
- Les employeurs, qui veulent disposer de garanties concernant la fiabilité des informations fournies et notamment de certifier le diplôme.

« Urbaniser » les SI plutôt que créer une nouvelle architecture

« La tentation première aurait pu être de chercher à mettre en place un fichier centralisé, unique, sur lequel reposerait toute une série de services et applications. L'idée n'est pas à écarter, mais pour la plupart des acteurs, les données d'annuaire (...) sont associées à bien d'autres données qui, même si elles pouvaient être reliées au plan technique, ne pourraient l'être pour des raisons juridiques, éthiques et de respect de la vie privée », présente Jérôme Kalfon.

Ainsi pour lui, il serait préférable de parler « d'urbanisation d'un certain nombre de systèmes d'information. Un annuaire national des docteurs - et chercheurs (ANDoC) devra répondre pour l'essentiel à une logique visant à fédérer les initiatives et mutualiser le travail. »

Jérôme Kalfon identifie plusieurs réseaux déjà existants :

- Les réseaux sociaux de chercheurs (ResearchGate, Academia.edu, Mendeley, My Science Work (...)) : tous n'offrent pas les mêmes services, mais visent à offrir une forte visibilité au chercheur et à ses travaux.
- Les réseaux sociaux généralistes, très largement utilisés par l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des associations d'anciens, des associations de doctorant ou de docteurs, des alumni ou des chercheurs.
- Les services de mise en relation des docteurs et employeurs tels que MyDocPro ou [ADUM](#), rassemblent des offres d'emploi, des CVthèques, l'affichage par le docteur de profils, adossés à des référentiels de compétences.
- Les services spécialisés dans la gestion d'identifiants tels qu' [ORCID](#), Ringold, [VIAF](#), ont pour vocation de servir de passerelle, de hub, entre les multiples identifiants..
- Les archives ouvertes : HAL, Pubmed, ArXiv, associent identifiants et accès au texte intégral en archive ouverte.

Calendrier de la mise en place

Selon Jérôme Kalfon, « les 'ingrédients' nécessaires à la constitution d'un annuaire sont en place. La constitution d'un annuaire ne pose pas de problèmes techniques particuliers. Il s'agit, pour l'essentiel, d'une question d'organisation des relations entre les acteurs concernés ».

Avril - juin 2017

- Généralisation du service de redirection, pour tout titulaire d'un doctorat français, d'une adresse de type prénom.nom@phdfrance.fr vers son courriel usuel.
- La mise en service d'un tel dispositif, opéré par Renater, pourra intervenir avant l'été 2017 avec la mise en place d'un pilote à disposition des établissements pour valider le dispositif et la procédure. Cette réalisation sera un premier signe fort pour rassembler les initiatives et susciter l'adhésion des partenaires.

Septembre - décembre 2017

- Test d'un identifiant unique des doctorants en articulation avec ORCID.
 - Interface SI Annuaire - service de messagerie. Un tel dispositif, adossé à ADUM, permettra de couvrir dès l'année universitaire 2017-2018 la moitié des écoles doctorales en France.
- Préalablement à la soutenance, il sera proposé à chaque futur docteur son inscription dans l'annuaire. Les formulaires de soutenance pourront être adaptés/complétés en ce sens.

Janvier - juin 2018

- Chiffrage des fonctionnalités supplémentaires sur la base des résultats des groupes de travail opérationnels, notamment l'ouverture de l'annuaire à des associations de docteurs et alumni.

Jérôme Kalfon



Date de naissance : 27/04/1957

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Chef de projet Annuaire Docteurs	Octobre 2016	Aujourd'hui
Agence bibliographique de l'enseignement supérieur Directeur	Septembre 2013	Septembre 2016
Agence bibliographique de l'enseignement supérieur Membre du conseil scientifique	2010	Septembre 2013
Université Paris 5 - Descartes Dircteur des Bibliothèques Universitaires	Septembre 1998	Septembre 2013
Consortium Couperin Responsable Département études et prospective	Juin 2006	Juin 2012

Fiche n° 17207, créée le 22/04/16 à 09:28 - MàJ le 22/02/17 à 16:58

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »